



Lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle française : des mesures concrètes en faveur de la biodiversité

Le secteur de l'édition, et plus généralement des médias, a été touché de plein fouet par la mondialisation financière. Cette logique favorise la concentration du secteur, aujourd'hui dominé par de grands groupes occidentaux – qu'ils soient français, nord-américains, allemands ou espagnols. Le livre est un bien culturel emblématique, mais les logiques purement financières poussent l'édition vers une marchandisation incompatible avec la création et la diffusion de biens culturels.

Partout, la biodiversité (la diversité éditoriale) est en danger. L'édition appartient désormais massivement à de grands groupes très éloignés historiquement du livre, agissant essentiellement dans les domaines de la presse, de la distribution, de la finance ou même de l'armement. En cela, la concentration du secteur de l'édition en France est dangereusement exemplaire.

Il revient donc aux candidats à l'élection présidentielle de 2007, ainsi qu'aux pouvoirs publics et institutions nationales et internationales, de redéfinir des politiques en faveur du livre et de la lecture – un secteur culturel crucial pour la formation du citoyen et la démocratisation de nos sociétés. Refusant tout fatalisme, nous attirons l'attention de nos futurs dirigeants sur la nécessité vitale de défendre et de promouvoir la diversité éditoriale.

A l'heure où la France voit son combat remarquable en faveur de la diversité culturelle aboutir à la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO, qui entrera en vigueur le 18 mars, il nous a paru constructif de vous adresser quelques propositions, dont la mise en œuvre peut se faire à l'échelon national, régional et international. Ces propositions visent modestement à montrer concrètement quel soutien pourrait apporter l'État en faveur de la biodiversité.

Soutenir et renforcer les dispositifs législatifs existant en faveur du livre et de la lecture.

- La loi sur le prix unique du livre (dite Loi Lang) reste la référence concrète et symbolique du secteur du livre en France ; il est indispensable aujourd'hui d'en constater et d'en réaffirmer l'importance, en continuant à la défendre.
- Il est nécessaire d'informer le plus grand nombre de lecteurs possible sur les effets de la loi sur le prix unique du livre. Trop de gens, aujourd'hui encore, sont en effet persuadés de payer un livre moins cher en grande surface, alors que la remise autorisée est la même pour tous les points de vente. Une campagne nationale d'information pourrait aider à sortir de ce malentendu, néfaste aux librairies indépendantes.
- Par ailleurs, il s'agit de défendre au niveau européen le concept du prix unique mais aussi un taux de TVA réduit pour le livre, et d'en intégrer le principe de la façon la plus formelle possible dans tous les textes officiels des institutions européennes.
- Il semble utile enfin de donner aux collectivités locales la possibilité d'aider librairies et maisons d'édition indépendantes, comme elles le font déjà pour les salles de cinéma. Une extension au livre de la Loi Sœur pourrait par exemple être envisagée.

Soutenir l'édition et la librairie indépendante

- Il est important de favoriser les commandes et les achats de livres publiés par de petites maisons d'édition indépendantes par les bibliothèques et les collectivités publiques. Les procédures d'appel d'offre, pourtant nécessaires, semblent avantager les grands groupes éditoriaux.
- Il serait utile de favoriser au mieux la représentativité des éditeurs indépendants à tous les niveaux de la chaîne de décision concernant les politiques culturelles. Ils ne sont pas, à ce jour en France, représentés par un syndicat ou par une association, alors que de nombreux pays (Brésil, Chili, Mexique, Inde, etc.) ont fait cette démarche. Cette décision relève bien entendu des professionnels eux-mêmes, mais peut sans doute être favorisée et accompagnée par les pouvoirs publics.
- Il s'agit de soutenir davantage et mieux encore, la création de librairies indépendantes de 1^{er} niveau, par une défiscalisation renforcée et préférentielle, par un soutien accru à l'ADELC (Association pour le développement de la librairie de création).
- Il serait important de créer un tarif postal préférentiel pour les livres et les revues, pour favoriser les flux entre les maisons d'édition et les librairies indépendantes.
- Il faut participer à la réflexion sur la mise en place d'une labellisation des librairies indépendantes de création (envisagée déjà par le passé, notamment lors des travaux préparatoires à la Loi Lang), voire des éditeurs indépendants de création¹. Cette labellisation pourrait, le cas échéant, donner lieu là encore à une défiscalisation renforcée.
- Des « États généraux du livre et de la lecture » doivent être organisés au plus vite. Ils permettraient par exemple de considérer les effets induits de la numérisation de l'écrit et les liens entre création, diffusion et lecture publique.

Soutenir la connaissance mutuelle, la formation et la coopération entre professionnels du livre de l'espace francophone

- La mise en place d'un Observatoire du livre francophone pourrait aider à la réflexion et à l'analyse de tous les aspects de la chaîne du livre de l'espace francophone. Cet organisme devrait être composé d'universitaires spécialisés dans l'industrie culturelle et dans l'économie du livre, de professionnels du secteur et de représentants associatifs. Il pourrait jouer un rôle déterminant dans la mise en place de politiques nationales du livre au sein de l'espace francophone, partout où elles n'existent pas, et veiller à leur application effective (un « baromètre » des politiques du livre serait un outil précieux). L'Observatoire pourrait aussi aider à la mise en place de filières universitaires spécialisées. Enfin, cet organisme travaillerait à dresser une cartographie précise des flux de traduction dans le monde – outil indispensable à la bonne appréciation de la diffusion des idées et des œuvres.
- Il s'agirait aussi de renforcer au mieux les possibilités de coopération entre éditeurs – dans une réelle logique de co-développement. Il est encore trop fréquent de voir l'exportation de livres produits en France vers les pays du Sud de la francophonie privilégiée – les rendant par là même inaccessibles au plus grand nombre, et mettant en difficulté les maisons d'édition locales. La prédation des grands groupes éditoriaux du Nord sur les marchés en cours de développement du Sud, est une réalité indéniable. Il semble préférable de favoriser la mise en place d'accords de coédition solidaires entre éditeurs du Nord et du Sud (sur le modèle du « Livre équitable »). Ces accords sont respectueux de l'identité et du savoir-faire de chacun, permettent de mutualiser les coûts de production, d'ajuster les prix de vente aux réalités locales.

¹ L'Alliance des éditeurs indépendants propose, pour enrichir la réflexion et parvenir enfin à une vraie maturité du débat en France, quelques critères permettant d'évaluer le degré d'indépendance de l'éditeur. Cet outil, qui se doit d'être complété et discuté, se trouve joint à cet envoi.

Des initiatives existent, innovantes mais encore marginales, qu'il s'agirait d'accompagner et de soutenir.

« L'État est finalement assez peu présent depuis l'adoption de la Loi Lang en 1981 ² » remarque l'économiste Françoise Benhamou.

25 ans se sont écoulés en effet, de nouvelles problématiques sont apparues pour le secteur du livre et de la lecture. Alors que vous serez peut-être demain en position de décider de l'action de l'État en faveur de la culture en France et dans l'espace francophone, il nous semble essentiel de vous adresser ce plaidoyer.

Il serait utile, à l'avenir, suite à des « États généraux du livre et de la lecture », que soit mise en place une grande loi organique, ambitieuse et engagée, allant au-delà des dispositifs législatifs actuels, reconnaissant définitivement la double nature du livre – certes produit de consommation, mais avant tout support culturel et outil indispensable à la formation du citoyen.

En vous remerciant bien chaleureusement pour votre attention,

L'Alliance des éditeurs indépendants

L'Alliance des éditeurs indépendants est une association d'intérêt général à but non lucratif, créée au printemps 2002. L'Alliance des éditeurs indépendants – qui compte 80 éditeurs de 40 nationalités différentes – organise des rencontres, soutient des projets éditoriaux et s'attache à faciliter des accords commerciaux solidaires entre ses membres en suscitant et développant particulièrement les processus de coédition. Elle contribue ainsi à la libre circulation des oeuvres et des idées dans le monde, à la défense et à la promotion de la biodiversité. Enfin, l'Alliance des éditeurs indépendants, forte de son expérience et de son réseau international, mène une réflexion sur les grandes questions d'un monde éditorial aujourd'hui en pleine mutation. Le fruit de ces recherches sont de véritables ouvrages de référence édités au sein de la collection « État des lieux de l'édition » et proposés à un prix très raisonnable pour en faciliter l'accès.

² Françoise Benhamou, *Livres Hebdo* numéro 672 du 12 janvier 2007.



Alliance
des éditeurs indépendants
pour une autre mondialisation

38, rue Saint Sabin
75011 Paris – France
Tel. 00 33 (0)1 43 14 73 66
Fax 00 33 (0)1 43 14 73 63
www.alliance-editeurs.org

Association **d'intérêt général à but non lucratif**. **Position fiscale** vérifiée auprès des autorités fiscales de Paris-Est (France). **Comptes 2004 et 2005 certifiés** par un expert comptable - cabinet SOFIDEEC, Paris (France). Utilisation des données collectées par l'Alliance **respectueuse de la loi Informatique et liberté** (déclarées à la Commission nationale de l'informatique et des libertés - France). **Une comptabilité analytique** sur les comptes de classe 6 et 7 (recettes – charges) pour un meilleur suivi des allocations de fonds. **Les rapports annuels** (moraux et financiers) de l'Alliance, validés par l'Assemblée générale, disponibles auprès de l'équipe permanente sur simple demande. Les documents de communication de l'Alliance sont imprimés **sur papier recyclé**. **Les consommables** utilisés par l'Alliance sont le plus souvent issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable.

L'Alliance remercie pour leur soutien les organismes et les institutions partenaires : voir <http://www.alliance-editeurs.org/fr/partenaires.php>